



## Comité sur les débentures

### Procès-verbal

**N° de la réunion :** 3  
**Date :** le lundi 15 septembre 2025  
**Heure :** 09 h 30  
**Endroit :** Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

**Présents :** Catherine Kitts, vice-présidente et conseillère, Wendy Stephanson, Directrice municipale, Cyril Rogers, chef des finances et trésorier

**Absent(s):** Mark Sutcliffe, maire et président

---

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le vendredi 12 septembre 2025, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le lundi 15 septembre 2025, à 8 h 30.

**Ce « procès-verbal sommaire » indique les suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal complet, comme la consignation des soumissions écrites et verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal sommaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal complet soit confirmé par le comité. La version préliminaire du procès-verbal complet (à confirmer) sera publiée en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.**

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 2 du CD - le 27 septembre 2024

**Adopté**

4. Direction générale des finances et des services organisationnels

4.1 Règlement visant à autoriser l'émission d'obligations non garanties totalisant 220 millions de dollars

Dossier : ACS2025-FCS-FIN-0008 - À l'échelle de la ville

Après avoir délibéré et posé des questions au personnel, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité sur les débentures adopte un Règlement sur les débentures, essentiellement sous la forme du document 1 ci-joint, en vue d'autoriser l'émission d'obligations non garanties pour un capital total de 220 millions de dollars.**

**Adopté**

4.2 Adoption de règlement municipal

**Motion n° CD 2025-03-01**

Proposée par W. Stephanson

**Que le règlement suivant de la Ville d'Ottawa soit soumis à trois lectures et adopté par le Comité sur les débetures en vertu de son pouvoir délégué :**

**Règlement no 2025-357 – Règlement de la Ville d'Ottawa autorisant l'emprunt de fonds par l'émission de nouvelles débetures à fonds d'amortissement, pour un capital de 220 000 000,00 \$ afin de couvrir le coût de certains travaux d'immobilisations de la Ville d'Ottawa, conformément au cadre des débetures durables de la Ville d'Ottawa (réouverture des débetures à fonds d'amortissement au taux de 3,75 %, pour un capital de 225 000 000,00 \$, ayant été émises le 2 octobre 2024 conformément au cadre des débetures durables de la Ville d'Ottawa et lesquelles expirent le 2 octobre 2034).**

**Adopté**

4.3 Adoption de la ratification du règlement municipal

**Motion n° CD 2025-03-02**

Proposée par W. Stephanson

**Que le règlement suivant de la Ville d'Ottawa soit soumis à trois lectures et adopté par le Comité sur les débetures en vertu de son pouvoir délégué.**

**RÈGLEMENT – TROIS LECTURES**

**RÈGLEMENT NO 2024-358– Règlement de la Ville d'Ottawa confirmant les travaux réalisés par le Comité sur les débetures, un comité du Conseil de la Ville d'Ottawa, à sa réunion du 15 septembre 2025.**

**Adopté**

5. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

6. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

7. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

8. Levée de la séance

Prochaine réunion

À déterminer.

La séance est levée à xx h xx.

---

Original signé par Melinda Aston,  
Coordonnatrice de comité

---

Original signé par le C. Kitts, vice -  
présidente